

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02004
Numéro SIREN : 423 479 633
Nom ou dénomination : D.C.B INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/028594

2050 - Bilan Actif

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		30 quai Perrache 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 3 4 7 9 6 3 3 0 0 0 4 6		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2020	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 543	AG	12 385	1 158
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 697	AS	1 697	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 307 247	AU	980 424	326 822
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	2 377 809	CV	6 000	2 371 809	
	Créances rattachées à des participations	BB	8 539 270	BC		8 539 270	
	Autres titres immobilisés	BD	345	BE		345	
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	71 728	BI		71 728		
TOTAL (II)		BJ	12 311 640	BK	1 000 507	11 311 133	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 267 534	BY		1 267 534
		Autres créances (3)	BZ	3 720 576	CA	643 018	3 077 558
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Disponibilités	CF	5 004 458	CG		5 004 458
Comptes de régularisation	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	1 364	CE	1 364	
		Disponibilités	CF	5 004 458	CG		5 004 458
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	242 005	CI		242 005	
	TOTAL (III)	CJ	10 235 939	CK	643 018	9 592 921	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22 547 580	IA	1 643 526	20 904 054	
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000 000)	DA		3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		8 456 329	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		5 087 933	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		16 844 263
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		533 542	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		533 542	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles *	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		2 053 927	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		44 322	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		376 447	
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 045 400	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		205		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		5 946	
	TOTAL (IV)	EC		3 526 249	
	Ecart de conversion passif*	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		20 904 054	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		3 497 207		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		142		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS DCB INTERNATIONAL			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	5 692 038	FH		FI	5 692 038
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 692 038	FK		FL	5 692 038	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	469 764	
	Autres produits (1) (11)					FQ	(1 869)	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 165 934
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 637 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	113 991	
	Salaires et traitements*					FY	1 034 644	
	Charges sociales (10)					FZ	486 094	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	95 053
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	643 018
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 010 166	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 155 767	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	102 223	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	30 570	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	132 793	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	6 000	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	10 192	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	16 192	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	116 601	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 272 369	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB INTERNATIONAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 20 904 055 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 087 933 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 1 à 8 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019



Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société a souscrit 2 prêts PGE pour un total de 2 000 000 euros d'une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice, la société a également procédé à du chômage partiel, à ce titre elle a reçu 35 000 euros de d'indemnisation.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun fait significatif ne mérite d'être signalé.

Opérations non inscrites au bilan :

Notre société n'a pas relevé d'opérations non inscrites au bilan qui présenteraient des risques et/ou avantages significatifs pour elle et dont la présentation serait nécessaire à l'appréciation de sa situation financière.

Transactions réalisées avec des parties liées :

Les transactions réalisées par notre société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information spécifique n'est à relater à ce sujet.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Nouvelles participations sur l'exercice : néant. Il convient toutefois de préciser que DCB Capital a procédé à une augmentation de capital de 2 121 000 euros.

- Cession de participations : 288 891 euros correspondant à la cession des titres de DCB Partners, Real Blue Group, Financière de la Fleurie, Real Blue PM, financière des Confluents, DCB logistics, DCB résidence, MAD et Foncière de territoires.

- Les autres mouvements sur les "autres participations" concernent uniquement les créances rattachées.

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 544			13 544
Immobilisations incorporelles	13 544			13 544
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 697			1 697
- Installations générales, agencements aménagement divers	692 211	3 750		695 961
- Matériel de transport	281 030			281 030
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	309 342	20 914		330 256
Immobilisations corporelles	1 284 280	24 664		1 308 945
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	8 473 427	5 048 518	2 604 865	10 917 079
- Autres titres immobilisés	340	5		345
- Prêts et autres immobilisations financières	71 702	26		71 728
Immobilisations financières	8 545 469	5 048 549	2 604 865	10 989 152
ACTIF IMMOBILISE	9 843 293	5 073 214	2 604 865	12 311 641



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		24 664	5 048 549	5 073 214
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		24 664	5 048 549	5 073 214
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 604 865	2 604 865
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 604 865	2 604 865



Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Les comptes annuels 2020 de la société Coop'Mag ne nous ont pas été communiqués lors de l'établissement de la présente annexe.

Les autres participations françaises détenues à moins de 10% concernent les sociétés WateréCoquette et Coop'Mag.

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avais donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
DCB LOGISTICS ITALIA	10	-16	51,00	5	5				-16	
SAS PARTITION	10	-416	60,00	6				254	-450	
SAS DCB CAPITAL	5 000	8 656	100,00	2 161	2 161	7 971		875	-816	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SAS DCB PARTNERS	61	2 742	10,84			250			-115	4
SAS LYON COMMERCE INTE	180	76	31,13	166	166			879	-153	
SCI CLUB DE LIMONEST	1	-232	34,00					348	-22	
B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françai				39	39					
- Autres participations étrangè										



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 651	735		12 386
Immobilisations incorporelles	11 651	735		12 386
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	1 580	118		1 697
- Installations générales, agencements aménagements divers	522 914	20 653		543 566
- Matériel de transport	113 872	53 940		167 812
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	249 438	19 608		269 047
Immobilisations corporelles	887 803	94 319		982 122
ACTIF IMMOBILISE	899 454	95 054		994 508

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	735	94 319	95 054
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	735	94 319	95 054
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 841 115 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	8 539 270		8 539 270
Prêts			
Autres	71 728		71 728
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 267 534	1 267 534	
Autres	3 720 577	3 720 577	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	242 006	242 006	
Total	13 841 115	5 230 117	8 610 998
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/creance part	31 523
Etat - produits à recevoir	9 881
Associés intérêts	30 126
Divers - produits à recevoir	500
Intérêts sur avances à recevoir	413
Total	72 443



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Dépréciation titres de participation Partiti	6 000		Valeur vénale
TOTAL	6 000		

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 375,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	375,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	375,00

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour charges concernent les contrats de promotion immobilière pour lesquels des problématiques techniques sont en suspens et pourraient engendrer des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.



Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 000 000		466 458		533 542
Total	1 000 000		466 458		533 542
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			466 458		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 526 250 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	142	142		
- à plus de 1 an à l'origine	2 053 785	2 024 743	29 042	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 448	376 448		
Dettes fiscales et sociales	1 045 400	1 045 400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 528	44 528		
Produits constatés d'avance	5 946	5 946		
Total	3 526 250	3 497 208	29 042	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	78 311			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	26 928
Honor. ec et cac non parvenus	118 142
Edf fre non parv.	1 800
Diac fre non parvenue	164
Frais poste à recevoir	746
Ch.la mulatiere a payer	59 172
Int.courus/emprunt etab.c	4 584
Banques interets courus	142
Dettes provis. pr congés à payer	73 944
Dettes provis. pr partic. salariés	93 189
Charges sociales s/congés à payer	34 162
Cvae à payer	10 668
Tvts à payer	15 097
Total	438 739

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Divers cca	9 000		
Leasing véhicule CCA	607		
Ass. multi/rc CCA	6 264		
Loyer confluence CCA	79 024		
Charges confluence CCA	10 453		
Leasing copieur cca	3 806		
Axa ass.flotte cca	7 020		
Pub marketing CCA	52 559		
Abonnement cca	7 442		
Loyer la fleurie cca	24 359		
Loyer ferme du lac cca	41 471		
Total	242 006		

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent les loyers facturés d'avance du 1er trimestre 2021, soit 5 946.20 euros.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	5 946		
Total	5 946		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	102 224	203 842
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 570	89
Reprises sur provisions et transferts de charge		227 561
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	132 794	431 492
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 000	
Intérêts et charges assimilées	10 192	11 039
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	16 192	11 039
Résultat financier	116 602	420 453

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	288 891	
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 730 360
Autres produits		4 218
TOTAL	288 891	4 734 578



Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : S.A.S.

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :

113 Chemin de Fontanières

69350 LA MULATIERE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Cautions	
Cautions crédit bail immobilier Club de Limonest	550 000
Cautions Highway Club	6 383 000
Cautions DCB Logistics	500 000
Cautions Park View	8 000 000
Cautions Financière de Lyon	24 500 000
Cautions Financière de la Part Dieu	49 000 000
Avals et cautions	88 933 000
Engagements en matière de pensions	67 763
Engagements de crédit-bail mobilier	36 954
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des titres de Financière des Confluents (soit 40 actions) dans le but de garantir l'emprunt obligataire émis par DCB Capital pour 3 400 000 €	400
Autres engagements donnés	400
Total	89 038 117
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	400

La société DCB International s'est portée caution pour :

-la SCI Club de Limonest à hauteur de 550 000 euros en garantie d'un crédit-bail immobilier de 2 850 000 euros souscrit auprès

D.C.B International

SAS au capital de 3 000 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
423 479 633 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 7 JUILLET 2021

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de 5 087 933,14 €, comme suit :

- à titre de « Dividende » aux associés, la somme de 800 000,00 €
- le solde, soit la somme de 4 287 933,14 €
étant affecté au compte « Report à nouveau »

[...]


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Caudard-Breille Group

Présidente

Didier Caudard-Breille





SARL OHAYON

73 cours Albert Thomas
69003 LYON



RSM RHONE-ALPES

2bis, rue Tête d'Or
69006 LYON

DCB INTERNATIONAL

SAS au capital de 3 000 000 €

30 quai Perrache
69002 LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

423 479 633 RCS LYON

A l'assemblée générale de la société DCB INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 23 juin 2021
Les Commissaires aux Comptes

RSM Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

SARL OHAYON
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

François de BUSTAMANTE

Associé

Amandine DELAYANCE

Directeur Technique Associée

Carine MONTJOUVENT

Associée

Robert OHAYON

Associé